



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 044-264402025-20240925-2024\_10-DE



Mme DALLAVALLE propose au Conseil d'accorder une aide financière exceptionnelle sur la totalité de la somme demandée, soit 750€, une précision est apportée par Madame OREVE pour l'accord sur la totalité sous réserve de présentation des justificatifs mensuellement.

Le conseil d'administration est invité à délibérer sur une éventuelle participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,  
Décide d'attribuer une aide exceptionnelle à Madame à hauteur du montant total des frais de carburant soit 750€. Cette aide sera versée dans la limite de 150€/mois pendant les cinq mois restants de formations, sous conditions de présentation des justificatifs bancaires de frais.

Le CCAS procédera à la prise en charge des paiements auprès du tiers.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 30 septembre 2024.

**La Vice-Présidente,  
Madame OREVE Marie-Josèphe**





Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 044-264402025-20240925-2024\_11-DE



Dans un but, de développement de l'accès à la culture sur notre territoire, il est proposé de mettre à disposition des places gratuites aux bénéficiaires du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 30 septembre 2024.

**La Vice-Présidente,  
Madame OREVE Marie-Josèphe**





Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 044-264402025-20240925-2024\_12-DE



M. Auzanneau propose de garder le montant de 5€ ceci afin de maintenir la notion d'engagement des personnes sur les séances proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration désapprouve à l'unanimité la proposition de passage à la gratuité des cours informatiques.

Fait à CORCOUE SUR LOGNE, le 30 septembre 2024.

**La Vice-Présidente,  
Madame OREVE Marie-Josèphe**

